

Pacte culturel

La culture, ressource stratégique pour le Luxembourg

Le Pacte culturel, issu de l'initiative citoyenne Forum Culture(s) et basé sur le document Manifeste pour un pacte culturel (voir forum du mois d'octobre 2008, www.forumcultures.lu), identifie les défis d'une politique culturelle durable au Luxembourg et propose des mesures pour faire face à ces défis. Les partis politiques sont maintenant invités à signer ce pacte dans la perspective des élections de juin 2009. Ils s'engagent par là à œuvrer pour une politique culturelle qui s'inscrit dans un projet de société et qui intègre les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et culturels formulés ici.

Dans une société où la créativité, le savoir et le savoir-faire sont devenus les nouvelles matières premières, la culture, et avec elle les arts, la recherche et l'innovation, constituent une ressource stratégique pour l'avenir de cette société. Il convient donc de donner à la culture une place de premier ordre dans le débat politique. La politique culturelle, telle que préconisée dans ce pacte, n'est pas seulement une politique sectorielle, mais aussi une politique de société qui intervient, de manière transversale, dans de nombreux domaines, notamment dans l'éducation.

I. La culture et l'éducation

Défis

L'école publique doit devenir davantage un creuset de la société, mieux assurer son rôle premier de transmission de savoirs et de savoir-faire et être un lieu d'initiation aux cultures et aux pratiques culturelles. Elle doit être ouverte à tous et devenir un lieu d'intégration et de respect mutuel entre les cultures et les milieux sociaux, sans exclusion ni ségrégation culturelles ou sociales. La reconnaissance et la valorisation des cultures, luxembourgeoise et étrangères, en devenant une priorité en matière d'éducation et de formation

des adultes, a pour but la connaissance de soi et de l'autre, le dialogue interculturel et la transmission d'une identité culturelle qui évolue avec ce dialogue. L'initiation à toutes les disciplines artistiques et aux expressions culturelles mettent à disposition des citoyens des instruments utiles dans tous les domaines de la vie.

Mesures proposées

- Etablir une structure interministérielle et développer un plan d'action « culture-éducation »
- Développer la participation citoyenne, notamment des acteurs culturels, à la politique de l'éducation
- Développer les collaborations entre l'école, les artistes et les acteurs culturels
- Encourager la recherche universitaire sur la langue et la culture luxembourgeoises dans le contexte d'une société interculturelle et plurilingue
- Offrir une véritable éducation interculturelle et former aux compétences interculturelles les enseignants aussi bien que les élèves
- Valoriser la créativité et les pratiques artistiques et artisanales à travers l'ensemble du cursus scolaire

Les mots-clés d'une politique basée sur la notion de culture en tant que droit de l'Homme sont : intégration, cohésion, interactivité et diversité culturelles.



© Olivier (www.foma.lu)

- Favoriser les contacts et échanges entre toutes les couches sociales et groupes culturels au-delà de l'enfance, par exemple par une école de tronc commun réunissant les jeunes jusqu'à l'âge de 15 ans
- Mettre en valeur toutes les connaissances linguistiques, plutôt que de conférer aux langues un rôle d'exclusion
- Faire connaître et promouvoir l'identité culturelle luxembourgeoise (savoir, savoir-faire et patrimoine culturels) dans un échange enrichissant avec les autres cultures présentes au Luxembourg
- Créer des outils attractifs pour faciliter l'accès des jeunes à la culture

La culture n'est pas seulement un gisement d'emplois, mais donne aussi naissance à de nouveaux métiers et formes de vie professionnelle.

II. La culture et le social

Défis

La culture étant un droit de l'Homme (article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme), l'accès aux manifestations culturelles et la participation active à la culture et aux activités créatives par toutes les couches de la population, aussi et surtout celles qui actuellement en restent exclues ou éloignées, que ce soit pour des raisons sociales ou économiques, doivent être

une priorité de la politique culturelle. Les mots-clés d'une politique basée sur la notion de culture en tant que droit de l'Homme sont : intégration, cohésion, interactivité et diversité culturelles. Le respect et la mise en œuvre des droits culturels favorisent le dialogue interculturel et intersocial et sont les conditions du développement des capacités individuelles et collectives, de la cohésion et de la paix sociales.

Mesures proposées

- Garantir à tous l'accès aux lieux et équipements culturels et aux formations artistiques et culturelles, en proposant, notamment aux groupes sociaux défavorisés, des mesures concrètes comme des chèques « formation-art-culture » ou un « passeport culturel »
- Développer la formation aux compétences « médiation et animation culturelles »
- Soutenir la production et la diffusion des expressions culturelles de ces groupes et leur implication dans la production culturelle existante
- Développer les collaborations entre les lieux culturels et les organisations du domaine social

III. La culture et l'économie

Défis

Aujourd'hui, le secteur culturel génère un pourcentage important du PIB au Luxembourg et concerne une partie considérable de la population active, avec des taux de croissance largement supérieurs à d'autres secteurs. Il devient ainsi un enjeu d'investissement économique, social et politique. Dans une politique culturelle durable, la culture est un outil privilégié au service d'une économie basée sur la société du savoir, sans pour autant succomber aux dangers de la commercialisation et de l'instrumentalisation de la culture à des fins qui ne sont pas les siennes.

Mesures proposées

- Définir une politique de financement de la culture transversale au sein d'une structure interministérielle (Culture et Finances)
- Entamer une réflexion et des études sur l'économie créative et un plan d'action pour les industries créatives au Luxembourg (éditions papier et électronique, cinéma et vidéo, éditions phonographiques...)
- Mettre en œuvre des études et recherches concernant l'impact et les retombées de la culture sur l'économie
- Inciter, par des mesures fiscales, la participation active du secteur privé au financement de la production culturelle dans le cadre d'une politique concertée de mécénat et de philanthropie

IV. La culture et les acteurs culturels

Défis

La culture n'est pas seulement un gisement d'emplois, mais donne aussi naissance à de nouveaux métiers et formes de vie professionnelle. Le cadre légal et le droit du travail concernant ces professions de la culture doit être adapté aux nouvelles réalités. Afin d'accélérer la professionnalisation de ces métiers, il faudra redéfinir la protection sociale, les conditions de travail et la formation continue des acteurs culturels, développer la promotion des formations et métiers culturels et œuvrer pour une normalisation des salaires du secteur culturel.

Mesures proposées

- Poursuivre l'effort public de soutien aux activités créatrices professionnelles : statuts de l'artiste et de l'intermittent du spectacle, bourses, subsides, achats publics...
- Proposer des formations continues et des résidences à l'étranger dans tous les domaines artistiques
- Fournir des statistiques et faire des publications sur la formation et la formation continue dans le domaine culturel
- Normaliser les salaires et les conditions de travail des travailleurs culturels dans tous les secteurs (public, privé, communal)
- Faire la promotion des métiers et formations artistiques
- Œuvrer pour une harmonisation européenne de la protection sociale des travailleurs culturels
- S'engager pour la libre circulation des acteurs culturels de toutes les parties du monde

V. La culture et ses infrastructures

Défis

Le développement des infrastructures et équipements culturels n'a pas été accompagné d'une évolution parallèle des finalités, objectifs et programmes culturels. Il convient de mettre en place une politique culturelle cohérente et concertée qui mise sur le partage et la complémentarité des compétences et sur la coordination de l'offre, et de l'accompagner d'une politique des travaux publics qui tienne compte des besoins réels du public et des créateurs de contenus culturels.

Mesures proposées

- Intensifier la coordination et la concertation entre l'Etat et les communes en matière de politique culturelle
- Etablir un plan de développement culturel territorial, prenant notamment en compte la construc-

tion et la gestion d'infrastructures culturelles, en veillant aussi à l'équilibre entre les efforts financiers consentis pour la construction et les budgets accordés aux programmes et au fonctionnement de ces structures

- Ouvrir davantage, et dans toutes les régions, les infrastructures culturelles en tant que lieux de travail et de création pour les artistes
- Créer des outils pour le travail en réseau et la coopération transfrontalière des structures culturelles

VI. La culture et le patrimoine

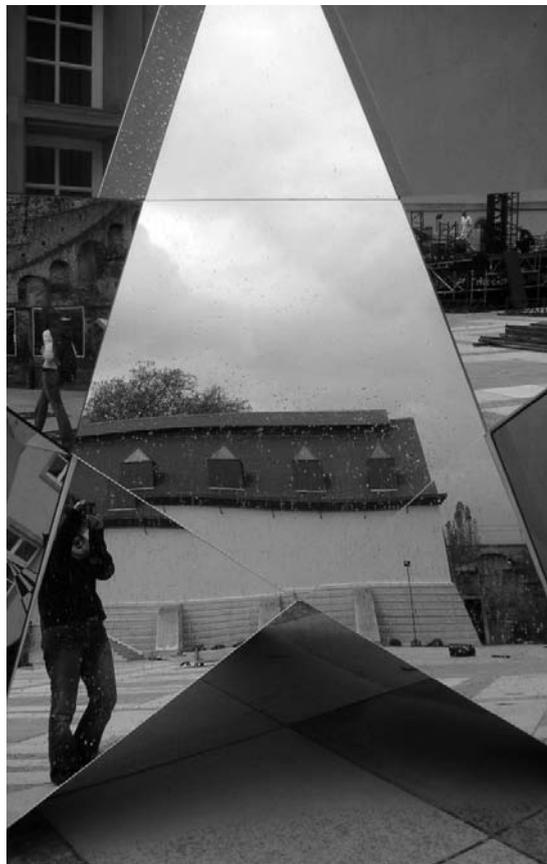
Défis

Une société ne peut pas progresser sans la mise en valeur de sa mémoire collective. L'Etat est appelé à donner une priorité active à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel de toutes les périodes de l'histoire, y compris celle d'aujourd'hui.

Mesures proposées

- Donner, en matière d'aménagement du territoire, une priorité à la sauvegarde des témoins importants de l'histoire

© Caroline Kohl (www.foma.lu)



L'Etat est appelé à donner une priorité active à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel de toutes les périodes de l'histoire, y compris celle d'aujourd'hui.

[...] il s'agit d'ouvrir la culture – et, avec elle, la politique culturelle – aux autres domaines de la société et de la faire interagir avec ces domaines.

- Concilier cette mise en valeur du patrimoine avec la création architecturale contemporaine
- Développer une politique intégrée entre la mise en valeur du patrimoine culturel et le développement touristique de notre pays
- Equiper la Bibliothèque nationale et les Archives nationales de personnel et de locaux adaptés à leurs besoins
- Instaurer une politique volontariste de développement des bibliothèques et centres de documentation publics, surtout dans les domaines culturels pour lesquels de telles structures n'existent pas encore, comme notamment le théâtre
- Inciter les collectivités régionales et locales à sauvegarder leurs archives
- Mettre en œuvre une pratique de l'archivage du patrimoine numérique (sites Internet, textes et images digitalisés...), sans lequel tout un volet de la culture d'aujourd'hui risque de disparaître
- Entamer une politique coordonnée pour la documentation et l'archivage du patrimoine des arts du spectacle vivant et créer un fonds public dans ce domaine

VII Conclusions

La culture est à la fois un service et un bien public. Les pouvoirs publics sont donc comptables de sa situation et de son développement. Les signataires du Pacte culturel s'engagent à œuvrer pour un décloisonnement de la culture : il s'agit d'ouvrir la culture – et, avec elle, la politique culturelle – aux autres domaines de la société et de la faire interagir avec ces domaines. L'exécution de cette politique doit s'accompagner d'une bonne gouvernance et d'une infrastructure adéquate en ressources humaines, qui permette la répartition des tâches,

la délégation des responsabilités, le partage des décisions et la transparence du fonctionnement. Cette politique culturelle durable passe par :

- Une adaptation aux besoins d'aujourd'hui de la gouvernance culturelle au Luxembourg, notamment en lui conférant des ressources humaines et financières plus importantes
- La création de structures transversales à participation citoyenne telles qu'un Conseil supérieur et un Comité interministériel du développement culturel durable
- La participation des artistes et acteurs culturels aux processus décisionnels
- La création de structures de recherche telles qu'un Centre de recherche public sur le développement culturel durable et l'intégration de la culture et de la politique culturelle dans les enseignements et la recherche de l'Université du Luxembourg
- La mise en place d'une université du type « Université de tous les savoirs », accessible au grand nombre
- La réalisation d'une politique culturelle extérieure qui
 - » favorisera les échanges culturels bilatéraux en donnant des suites tangibles aux accords culturels
 - » intégrera des objectifs culturels dans la politique de coopération
 - » créera des outils et des structures efficaces au service des artistes et des acteurs culturels

Les parties s'engagent finalement à établir un Plan national de développement culturel durable pour le Luxembourg, sur la base d'un livre blanc, accompagné d'une étude budgétaire sur le financement de sa mise en œuvre.